Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 6

Artikel: A Rolle (1792) et à Perroy (1802)
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-31881

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

41me année | No 6 | Nov.-Déc. 1933

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

A ROLLE (1792) ET A PERROY (1802)

a) **A Rolle.**

La Société d'Histoire de la Suisse Romande, tenant sa réunion d'automne à Rolle, cela nous engage à reparler, quitte à réchauffer quelques propos déjà tenus, de la maison que notre famille y a possédée à la fin du XVIIIme siècle et que les historiens Meredith Read et Pierre Kohler ont mentionnée dans leurs substantiels écrits.

Le fait que M. et Mme Necker et leur illustre fille l'ont habitée, ne fût-ce que peu de temps, suffirait à lui conférer quelque renommée.

Voici la description succincte qu'en fait M. Pierre Kohler [1] : « Les Necker ne s'établirent pas, comme on l'a dit, à Germagny, propriété dont un frère du Ministre Necker tirait son nom, ils louèrent ou empruntèrent à Mme Salomon de Sévery la maison qu'elle tenait de ses tantes de Chandieu et qu'on voit encore au centre du Bourg. Construite au moyen âge, cette « maison forte » allonge sur la Grand'Rue une belle façade bourgeoise que flanque une tourelle de fière mine, percée d'une fenêtre gothique à meneau et croisillon. Sur les consoles de cette tourelle et à l'inté-

rieur, à la clef d'une voûte, l'écu du premier propriétaire montre encore leurs armes [2]. »

Une famille Troillet (ou Trolliet) dite d'Allinge, famille qualifiée (peut-être originaire de Bagnes, Bas-Valais), mais qu'il ne faut pas confondre avec la famille féodale d'Allinges-Coudrée, l'aurait possédée au cours du XVIme siècle et, dans la *Baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux,* par Louis de Charrière [3], on lit, page 81 : « Le 1er février 1540, Claude de Rye, Dame de Mont-le-Vieux et Rolle, femme de magnifique et puissant seigneur Jean-Amyed (Amédée) de Beaufort, Seigneur de Chivron et de Salagine, lode l'abergement, fait par noble Claude d'Alinges de Rolle, d'une maison dite la *Croix-Blanche,* située à Rolle, avec jardin derrière, laquelle appartenait au fief noble de la dite dame. »

Cette description peut assez bien bien s'appliquer à la maison dont nous parlons.

Quant au Seigneur de Beaufort, membre de la Confrérie de la Cuiller, gentilhomme romanesque et entreprenant, on n'ignore pas que Claude de Rye, son épouse, étant morte, il fut le ravisseur de la belle Françoise de la Palu, fille de la Comtesse de Varax, en Bresse, qu'il conduisit au château de Gruyère, étant ami du comte Michel, ce qui lui occasionna de grands ennuis avec la dite Comtesse.

Des Troillet, dit d'Allinges, la maison de Rolle passa aux Rolaz du Rosey, autre famille marquante, originaire de Rolle ; toutefois, le 16 mars 1739, les nobles et généreux Frédrich-Guillaume et Alexandre-Eugène Rolaz, Seigneurs du Rosey, frères, le premier, major de cavalerie au service de S. M. le Roy de Suède, le second, gentilhomme de la Chambre de la dite Majesté le Roy de Suède, l'aliènent à deux frères et trois sœurs de Chandieu-de l'Isle, déjà propriétaires à La Côte, notamment à Mont, à Perroy, à De-

nens. Nous avons eu sous les yeux une expédition de l'acte notarié, objet de cette transmission, dans laquelle nous avons relevé plus de 35 noms de famille, les notaires d'autrefois aimant à amplifier leurs minutes. Peu à peu la mort réduisit l'hoirie de Chandieu et en 1784 il n'en subsistait que Dame Antoinette-Madelaine de Chandieu-Vuillens, que ses sœurs prédécédées avaient faite héritière de leur part du *bien de Rolle*. Or celle-ci abandonna de son vivant à Mme Catherine de Sévery, née de Chandieu, sa nièce, héritière substituée, du dit bien, sa propriété de Rolle. Mme de Chandieu-Vuillens était la seconde femme de Paul de Chandieu. Le fait que celui-ci, mort en 1766, continua à être appelé Seigneur de Vuillens, semblerait prouver qu'il avait hérité cette seigneurie de sa première femme, Madelaine de Tavel. Il possédait le Prieuré de Perroy par suite d'un partage de 1716.

Le geste bienveillant de Mme de Chandieu-Vuillens en faveur de sa nièce eut sa valeur, attendu que la donatrice, dont nous nous occuperons plus loin, vécut jusqu'en 1803.

M. et Mme de Sévery avaient l'habitude de venir passer à Rolle l'époque des vendanges et de se rencontrer avec leurs voisins de La Côte, comme nous l'avons rappelé dans « La Vie de Société au XVIIIme siècle ».

Mais venons-en à ce que nous pourrions appeler l'invasion des Necker dans la maison Chandieu, inoccupée cette année-là à cause de l'état de santé précaire de M. Salomon de Sévery.

Mme de Sévery communique ses impressions à son fils au service de la patrie comme lieutenant de dragons à Bossey sur Nyon.

Disons qu'une armée française, sous les ordres du Général Montesquiou, ayant envahi la Savoie, l'avenir était

sombre et M. Necker, inscrit sur la liste des émigrés, ne se sentait pas en sécurité à Coppet, non plus que Mme de Staël qui venait de courir de grands dangers à Paris.

Donc Mme de Sévery écrit, de Lausanne, le vendredi 5 octobre : « Je me flatte que demain, ou dimanche au plus tard, vous pourrez venir. Il faut que vous voyiez Monnard (le régisseur de la maison de Rolle) en passant, pour l'aider dans les arrangements de notre immeuble ; les Necker y sont. Ils nous l'ont fait demander cette nuit, on nous a réveillés pour cela, jugez de l'agitation, nous avons donné un simple ordre à Monnard d'ouvrir et nulles directions, le courrier repartait à l'instant. Voyez donc qu'on ait mis en sûreté le linge et tous les effets qui étaient dehors et qu'on vide soigneusement ou qu'on ferme bien le placard de noyer qui est dans notre chambre à votre père et à moi ; j'y ai des lettres et des papiers essentiels ; je crains horriblement les domestiques français. C'est la déclaration de M. de Châteauneuf au Magistrat de Genève qui les a fait partir et fuir Coppet. Le temps où nous sommes est affreux, le Bon Dieu veuille avoir pitié de nous. Il le fera et ne nous abandonnera pas, etc. »

Et plus loin : « Je cause avec vous comme si je n'espérais pas de vous voir dimanche. M. Gibbon va demain à Rolle voir les Necker [4]. S'ils restent à Rolle, il a rangé qu'ils paieraient un loyer de 10 louis par mois. Madame de Staël a demandé le logement pour un ou plusieurs mois; si cela peut s'arranger, ce serait toujours autant, c'est Gibbon qui a fixé le prix, votre père d'abord ne voulait rien et puis Gibbon a dit que cela ne se pouvait pas, qu'il fallait les mettre à l'aise sur cet article. Ainsi voilà qui est fait ! » (Les Necker s'installèrent à Rolle le 6 octobre.)

Dans une nouvelle lettre de Mme de Sévery à son fils, du mercredi 10 octobre, nous lisons : « Gibbon va à Rolle

mardi ou mercredi, je pourrai vous envoyer bien des choses dans ce carrosse jusqu'à Rolle. Il me semble que je vous vois descendre l'escalier dérobé derrière Mme Necker, impossible que vous puissiez lui donner la main et la mener sur le poing. Imaginez qu'ils trouvent cet escalier très bon, Gibbon me l'a dit. Mme Necker peut se baigner dans la cuisine de Marchand (?), où il y a une cheminée et qui est boisée ; vraiment ils n'auraient trouvé autant de commodité dans aucun endroit ; l'ambassadrice a quatre pièces pour elle, tant chambres que caborgnon *(sic)*. Il me semble que je vois Rower (un chien) dormir sur le fauteuil, j'ai envié depuis bien des mois le sort de nos chiens, heureux dans le présent, ne risquant rien dans l'avenir ! Enfin la providence viendra à notre secours, j'espère en sa grâce et veux tâcher de ne pas m'en rendre indigne en me laissant aller au découragement ! Angletine [5] lit à votre père de St-Simon. »

Dans une lettre incomplètement datée, Mme de Sévery écrit encore : « M. Gibbon est charmé de cette déclaration de la Diète helvétique [6]. Elle peut tout arrêter car on a beau parler de hordes, de sans-culottes, de gens sans aveu, ils sont tous menés, et rien ne se fait que dirigé, conduit et arrangé par les meneurs, la même main qui a sauvé Mme de Staël et d'autres, a dirigé le poignard sur le Duc de la Rochefoucault [7]. »

Dans une missive du 20 octobre 1792, Mme de Sévery mande à son fils, toujours retenu à la frontière : « Il y a beaucoup de logements de troupes à Rolle ; on a horriblement chargé notre maison et comme M. Necker l'habite il a envoyé tout ça aux auberges et a payé, il y avait quinze soldats, cela aura coûté de l'argent et nous épargnons la chose par hasard. Rolaz s'est mêlé de tout cela et a percé dans la maison au travers de la serviabilité ; sa femme

y a dîné avec M. Gibbon ; M. et Mme Cramer-Delon y ont aussi dîné ; Mme de Staël aime beaucoup Mme Cramer, c'est-à-dire elle l'amuse ; elles disputent, c'est les deux bouts de la chaîne pour les opinions. Mme de Staël graisse nos fauteuils de tapisserie avec sa poudre et sa pommade. S'ils y sont quatre ou cinq mois, cela dédommagera. Ils avaient pensé à la maison de Lessert à Bougy, qu'ils n'ont pu avoir, à ce que m'a dit Fischer[8], mais je crois vous l'avoir dit. »

Le séjour des Necker, à Rolle, fut de très courte durée, et le 28 octobre suivant, Mme de Sévery renseigne son fils sur l'événement : « Les Necker quittent au bout d'un mois, Mme de Staël voulant aller faire ses couches à Genève[9]... à moins que les 800 h(ommes) de Carouge ne la rebutent (?) Ils auront payé de quoi nettoyer la maison. Je croyais qu'ils y passeraient trois mois, comptant qu'elle ferait ses couches là. Gibbon y retourne lundi. J'ai grande envie, quand ils seront partis, d'aller un jour à Rolle faire mes comptes avec Monnard et voir mes affaires. Si vous êtes encore à Bossey, vous pourrez peut-être m'y venir voir. »

Trois jours auparavant, Mme de Sévery signalait la présence des Cazenove d'Arlens chez Mme Necker. Comme on le voit, malgré le fâcheux état de choses, la vie de société n'était pas morte.

Les citations que nous avons faites des lettres de Madame de Sévery prouvent qu'elle n'avait pas une admiration sans bornes pour ses locataires. Selon toutes probabilités, ceux-ci après avoir quitté Rolle se rendirent à Genève, revenue au calme et vide de troupes, ce qui détruirait également la légende suivant laquelle on entendit dans les rues de Rolle les pleurs et les gémissements que Madame Necker aurait fait entendre à la nouvelle du supplice de Louis XVI. D'ailleurs il est rare qu'on ouvre les fenêtres

en janvier. Après Genève il est probable que les Necker et leur fille se soient dirigés au Château de Beaulieu, alors propriété du ministre Mingard.

La vie facile qu'on menait à Rolle et dans les campagnes avoisinantes à la fin du XVIIIme siècle n'exemptait toutefois pas nécessairement la population, sédentaire ou de passage, de toutes maladies ou indispositions et, en pareil cas, on pouvait recourir aux soins éclairés du Dr Emmanuel Exchaquet [10] à Aubonne.

C'est ce que faisait le Conseiller privé Salomon Charrière de Sévery, souvent atteint dans sa santé par des crises d'asthme très pénibles, qui furent le tourment d'une existence par ailleurs heureuse.

Les archives du Château de Mex possèdent quelques lettres écrites d'une belle main par le Dr Exchaquet à M. et Mme de Sévery-de Chandieu. A titre de spécimen nous en transcrivons une ci-après, adressée à Mme de Sévery, à l'usage de son époux, et dans laquelle se trouvent quelques données sur la pharmacopée un peu rudimentaire en usage à cette époque.

« Madame,

J'arrivai hier soir de Genève par la diligence, où j'avais passé huit jours complets pour une Dame Fazy extrêmement affligée de vapeurs et de spasmes ; je trouvais en arrivant à Aubonne votre gracieuse et obligeante lettre qui m'apprenait que notre cher Monsieur de Sévery avait eu un petit accès de son asthme, que j'espère par le moyen de son bon régime qu'il a si bien sçu observer n'aura pas eu de suites fâcheuses, ce que je souhaite de tout mon cœur, cependant je crains que le précieux séjour de Rolle, si agréable et si voluptueux [11] n'aye procuré un amas d'humeurs à notre cher malade et (je) peux avoüer ici que la

grande et fine table de Mr. Fazy, célèbre fabriquant d'indienne, a très fort troublé mon sommeil quoique je fis tous mes efforts à me bien observer, ainsi je serai fort d'avis pour faire écouler doucement ces humeurs que Monsieur de Sévery voulut bien faire usage d'une cuillière à soupe pleine de sa potion gommeuse, demi heure avant le déjeuner et d'une seconde demi heure avant le dîner, de boire d'abord après une tasse tiède de moitié bouillon de viande et de moitié de la tisane cy-après : prenez de la racine de chicorée amère de jardin, de celle de dent de lion, de celle de houblon que vous aurez la bonté de faire cueillir le long des hayes des près sous la ville ; vous n'en trouverez pas chez vos apothicaires, et de chacune de ces racines quart d'once et une poignée d'herbe de saponnaire que l'on fera cuire dans un pot et quart d'eau réduit à un pot, et les passer à travers un linge. Je conseillerais aussi de prendre la grosseur d'un pois de camphre partagé en petits morceaux dans une cuillerée d'eau, le soir en se couchant. Si vous jugez nécessaire que j'aie l'honneur de voir Monsieur de Sévery je vous prie de m'en donner avis par le premier courier ayant l'honneur d'être avec le plus respectueux dévoüment

Madame
votre très humble et très
obéissant serviteur
(signé) Exchaquet Dr. médecin. »

A Aubonne ce 26e décembre 1787.

La maladie de M. Salomon de Sévery qui devait avoir une issue fatale le 29 janvier 1793, s'aggravant de plus en plus, Mme de Sévery cesse dès les premiers jours de décembre de tenir le journal où, dès 1768, elle avait coutume de noter les petites nouvelles de la vie courante et

nous perdons par là un élément piquant d'information qui nous a été souvent précieux.

Avant de mettre un point final à cette première partie de nos notes rétrospectives, nous devons consigner ici la destinée ultérieure de la maison que nos grands-parents conservèrent durant un quart de siècle environ.

En 1801, notre aïeul et sa sœur, orphelins de père et de mère, la vendirent, aventure fréquente, à leur ancien gérant, le conseiller Antoine-Benjamin Monnard. Celui-ci la posséda jusqu'en 1840, année où elle devint propriété de la famille Berney, et le docteur Berney, frère du conseiller d'Etat John Berney, y exerça la médecine jusqu'à une époque récente où elle passa, par héritage, à M. l'avocat Adrien Veyrassat. Ce dernier ne voulant pas l'habiter personnellement, la loua, plusieurs fois, à des locataires plus sédentaires que M. et Mme Necker, entre autres à M. le docteur Ceresole-Forel, un autre praticien estimé.

Après la conquête bernoise, le charme prenant de La Côte et la douceur du climat eurent pour conséquence d'y attirer nombreux les anciens possesseurs du Pays de Vaud, les Watteville, les Mülinen, les Muralt, les Steiger, les Stürler, les Tscharner et tutti quanti qui, en été et au moment des vendanges surtout, venaient y villégiaturer et se mêler à la noblesse du pays, vaudoise et étrangère, les Eynard, les de Ribaupierre, les de Salgas, les de Rovéréaz, et le Duc de Noailles qui occupait les Huttins. Ne leur faisons pas trop grise mine, car, si les Bernois avaient leurs défauts, ils n'étaient pas sans mérites. A preuve de ce que nous avançons, voici un extrait du magistral ouvrage du regretté professeur Henri Vuilleumier, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud* [12] qui dit : « Quelques magistrats (soit conseillers laïques) appartenant au patriciat ou à la haute bourgeoisie de Berne se déta-

chent en relief sur le tableau des ecclésiastiques d'alors. (Il nomme des d'Erlach, des Watteville, des Diesbach, des Graffenried, des Nägueli, des Steiger et désigne plus particulièrement N. Jean Steiger, un des personnages les plus riches de son temps.)

Ce personnage acquit successivement les Seigneuries de Mollens, de Bière et les Baronnies de Rolle, de Mont-le-Vieux et de Mont-le-Grand, qui restèrent dans sa famille jusqu'en 1798. Après la déconfiture du dernier Comte de Gruyère (Michel), il fut pendant deux ans Seigneur d'Oron et de Palézieux, seigneuries qu'il revendit à l'Etat de Berne. Ce grand seigneur bernois de pur sang était aussi à moitié Vaudois par tous les intérêts qui l'attachaient à notre pays. Mais ce grand seigneur était aussi un des hommes les plus éclairés et les plus cultivés de l'aristocratie bernoise. Il avait étudié le droit à Bourges et portait un vif intérêt au progrès des études non moins qu'à l'avancement de la réforme. Il fut un des patrons de notre académie naissante et professait la plus haute estime pour Viret. »

Après vous avoir retenus bien longtemps, Mesdames et Messieurs, autour d'une vieille maison, nous nous permettrons de vous transporter sur un autre théâtre, encore quelques instants.

b) A Perroy (en 1802).

Madame de Chandieu-Vuillens [13] ayant été à plusieurs reprises nommée dans les pages qui précèdent, nous pensons intéresser nos lecteurs en relatant ci-après les sévices auxquels cette dame nonagénaire fut en butte au Prieuré de Perroy, de la part de la horde sauvage des *Bourla-Papey,* qui, pour un peu, aurait exécuté ses menaces. Sans doute, ces faits sont connus, M. Eugène Mottaz en ayant donné un résumé exact dans son excellent volume *Les Bourla-*

Papey et la Révolution vaudoise, paru en 1903. Toutefois, les générations se succèdent et on peut rééditer pour les jeunes des faits historiques bien connus. Les procès-verbaux des archives du Léman concernant cette affaire ont la teneur suivante :

Archives fédérales. Volume N° 1335 i. Léman. Insurrection. Correspondance originale. Mai à août 1802.

Lettre de Madame de Chandieu au Préfet de Rolle.

N° 269.

Prieuré de Perroy.

Citoyen préfet,

Le 7 de ce mois, les communes de Mont, de Bougy, de Féchy, d'Allaman, demandées par celle de Perroy, pour un rassemblement dans la cour du prieuré de Perroy, au nombre d'environ 300 personnes, tambour battant, vinrent m'assiéger ; je leur demandai honnêtement ce qu'ils voulaient : « Vos droits féodaux ! » — « Ils sont, dis-je, chez M. de Grancy [14], propriétaire du prieuré, à Lausanne ; il vous les donnera. » Ils persistèrent de même que moi et se firent ouvrir l'armoire où avaient été les papiers précédemment ; ils ne virent que de vieux parchemins du temps des papes ; ils parcoururent toutes les armoires de la maison, menaçant d'enfoncer les portes ; ils ne trouvèrent rien, non plus qu'au grenier ; pendant toutes ces altercations, d'autres se firent ouvrir la cave par le maréchal du lieu, et ma femme de chambre courut empêcher le désordre dans les vases ; ils sortirent tous ivres, avec des imprécations que la vaudoise a pris pour des chansons et des cris de joie. Ces scènes d'effroi durèrent de 9 h. jusqu'à minuit ; ils se retirèrent en nous annonçant leur retour. Le samedi, ils arrivèrent à 9 h. du soir, plus furieux que la veille ; je ne

les quittai pas, toujours froidement, inflexible ; un des chefs réitérant sa demande menaça de brûler ma maison. « Vous le pouvez, dis-je, vous verrez ce qui vous en arrivera. » Dans ce moment, je vis les jeunes filles pleurer et crier : « On assassine mon père. » Je voulus aller à lui, sa femme n'étant point à la maison, l'ayant fait absenter sur l'avis d'un complot pour l'assassiner ; je ne pus jamais parvenir jusqu'à lui, ce vieux domestique étant couché par terre, tenu par dix hommes, dont un pesait sur sa gorge pour l'étouffer ; il fut délivré. Je revins donc à ma place, où persécutée de nouveau par un de ces scélérats qui me coucha en joue, la bayonnette au bout du fusil, je me jetai de côté pour l'éviter ; je restai tout de même, ne pouvant quitter de jeunes filles et leur vieux père ; pendant ce temps, une partie de ces infâmes occupèrent la galerie, tirant des coups de fusil et cassant les vitres, cherchant à voler ; un d'eux détacha la serrure d'une armoire ; ils volèrent une caisse de chandelles ; à la cave une grosse partie de fromage qu'ils portèrent dans le lieu. Le dimanche, ils revinrent en plus petit nombre et voyant le danger augmenter, je pris le parti de faire livrer les droits féodaux, les ayant retirés d'où je les avais mis.

Moi et les miens ne pouvons assez nous louer de tout le secours dont nous a été M. de Morsier, le fils, officier en Hollande, qui ne nous a jamais abandonné dans ces soirs d'effroi.

Pardonnez, citoyen Préfet, la liberté que j'ai prise de vous informer, mais je ne pouvais que rectifier l'article de la Gazette sur l'inexactitude des faits.

Votre très humble et obéissante servante,

M. de Chandieu-Veuillens.

A Perroy, ce 25e Mai 1802.

Archives fédérales. Volume 1335. h. Léman. Insurrection. Correspondance originale. Mai à août 1802.

N° 181.

Rapport de l'agent national.

Perroy, 9e Mai à 2 h. après minuit.

Au Citoyen sous-préfet,

Cette nuit a été infiniment plus orageuse pour Madame de Chandieu que la précédente ; quoique non aperçu, j'ai tout vu et entendu ; non seulement sa cave a été au pillage pendant trois heures, mais encore cette femme nonagénaire s'est vue au milieu des bayonnettes et injuriée par ces forcenés ; les fenêtres donnant dans la cour brisées et plusieurs coups tirés à balle dans ses avant-toits. Son valet a été saisi au col à en perdre la respiration, traîné par terre et ployé pour le lier ; tenant la corde à la main, les buffets de la maison forcés, en ayant fait sauter les serrures, en un mot, tout ce que l'on peut imaginer en vexations, rien n'a été omis. Quand l'on voudra tenir mes rapports secrets et ne pas me compromettre, les auteurs seront vite nommés ; mais m'exposer à me voir assassiné, je n'en ferai rien, je vous le déclare, mais quand j'aurai par écrit la promesse de tenir secrètes mes dépositions, d'un moment à l'autre, je les ferai connaître ; le plus dangereux et le plus exécrable homme étant un des chefs, lequel traîne dès longtemps sa corde[15]. Enfin, Citoyen sous-préfet, ce que vous lirez n'est que la plus légère esquisse des horreurs commises dans cette maison ; jugez de mon anxiété, lorsqu'au moment, après avoir commandé « *en avant, à bas les tyrans* », j'entends des voix étouffées crier « *en aide* » à réitérées fois ; mes cheveux s'en hérissaient sur ma tête...

sans oser, comme propriétaire de fiefs, m'y porter. A coup sûr, j'aurais eu des bayonnettes dans le corps.

Vous ferez tel usage de mon rapport que vous jugerez convenable, mais j'ai cru nécessaire de vous en aviser.

Agréez, etc.

(signé) Demartines [16], agent national.

Les témoins oculaires ne manquent pas.

Notons encore que les archives de Rolle, Mont-le-Vieux et Mont-le-Grand furent pareillement brûlées, le 8 mai 1802, sur la place publique de Rolle.

Assurément, les *Bourla-Papey* ne poussèrent pas partout aussi loin leurs violences stupides, et à Coppet, par exemple, grâce au savoir-faire du représentant des propriétaires, un citoyen Bory, on se borna à brûler sur la place publique les titres féodaux, où ils furent conduits sur deux tombereaux, les papiers de famille et autres étant respectés. Aussi M. Necker, qui en avait vu d'autres à Paris, put-il, à son retour d'une absence, envoyer la lettre suivante à la préfecture du ressort :

Coppet, le 21 May 1802.

Monsieur,

M. Bory, mon receveur, vous adresse aujourd'hui, directement, le procès-verbal que vous me demandez. Je l'ai prié de le rédiger en son nom parce que j'étais absent lors de l'incendie de mes archives. *La scène s'est passée avec convenance, le genre une fois admis.*

J'ai l'honneur de vous présenter mes très humbles compliments.

(signé) Necker.

C'est parfait, mais il est bien certain que la citoyenne Chandieu-Vuillens, après ce qui s'était passé à Perroy, n'aurait pas pu contresigner la phrase lapidaire que nous avons soulignée.

Ajoutons pour finir que, comme tous les hommes en vue, M. Necker fut beaucoup chansonné, et sa qualité de protestant y fut peut-être pour quelque chose. Voici un échantillon de ces persiflages de provenance inconnue :

Mr. Jacques Necker,
Un réformé dont l'esprit n'est point difforme,
Par la cour vient d'être nommé,
Pour régler la dépense énorme.
Qui peut mieux faire la réforme
Qu'un réformé.

Valency, octobre 1933.

W. DE CHARRIÈRE DE SÉVERY.

NOTES

[1] *Madame de Staël et la Suisse,* page 127.

[2] Plus exactement un des premiers propriétaires.

[3] *Mémoires et documents de la Société d'Histoire de la Suisse Romande,* tome XXXIV.

[4] Rappelons que c'est lors de son 3me séjour à Lausanne que l'historien Gibbon se lia avec la famille de Sévery et devint pour elle l'ami des bons et des mauvais jours.

[5] Sa fille.

[6] La Diète déclara, croyons-nous, qu'elle considérerait comme une déclaration de guerre le premier coup de canon tiré contre Genève.

[7] Bien que peu exagéré en politique, le Duc de la Rochefoucault fut massacré par les Jacobins à Gisors le 14 septembre 1792.

[8] Le Banneret de Fischer, excellent ami de M. Salomon de Sévery.

[9] Détail important, car on a maintes fois imprimé qu'Albert de Staël était né à Rolle.

[10] Son petit-fils le Dr Théodore-E. Exchaquet pratiquait la médecine à Bex et à Leysin, au XIXme siècle, et son arrière-petit-fils le Dr Louis Exchaquet est le dévoué médecin de l'Hospice de l'Enfance.

[11] Pour un rien la bonne cité de Rolle serait comparée à Capoue!

[12] Tome III, page 245.

[13] Antoinette-Madeleine de Chandieu (1712-1803) était la cadette des six filles et des onze enfants du Lt-général Charles de Chandieu-Villars qui reconstruisit le château de L'Isle en 1696 et années suivantes. Elle devint en 1740 la seconde femme de Paul de Chandieu, un de ses cousins, veuf de Madeleine de Tavel.

[14] Auguste-Victor de Senarclens-Grancy était le neveu par alliance de feu Paul de Chandieu-Vulliens.

[15] Les fauteurs de désordre étaient les frères François et Henri Bron, de Bougy (*Dictionnaire historique Mottaz*, tome II, page 446, article Perroy).

[16] Plus.

Les premiers seigneurs de Bex.

L'histoire des origines des familles féodales du pays de Vaud et du bassin du Léman est fort peu connue, et il nous est presque impossible de rattacher ces familles aux comtes et aux grands seigneurs de l'entourage du dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III. Cela tient au fait que les documents de la seconde moitié du XIme siècle parvenus jusqu'à nous sont extrêmement rares, et ceux du premier tiers du XIIme siècle fort peu nombreux. Cette lacune, d'un siècle environ, est d'autant plus regrettable qu'elle nous empêche de suivre l'évolution politique et économique considérable de cette époque.

Quelques actes, cependant, donnent des lueurs intéressantes qui valent la peine d'être enregistrées. C'est ainsi que notre attention est attirée aujourd'hui sur les origines